

Réf : Eau Quantité/JMO/CGE/2020  
Service Eau et Environnement  
Dossier suivi par Julien MOUREAU  
☎ 06 77 38 12 86  
✉ julien.moureau@deux-sevres.chambagri.fr

M le Directeur,  
Direction Départementale des  
Territoires des Deux- Sèvres  
39 avenue de Paris  
BP526  
79022 NIORT CEDEX 9

Vouillé, le 15 Juillet 2020

**Siège Social**

Chemin des Ruralies  
79230 VOUILLÉ

**Adresse postale**

Maison de l'Agriculture - CS 80004  
79231 PRAHECQ cedex

**Antenne de Bressuire**

65 Boulevard de Nantes - CS 80015  
79301 BRESSUIRE cedex

**Antenne de Melle**

Route de la Roche  
79500 MELLE

**Antenne de Parthenay**

11 avenue de Verdun - CS 90008  
79201 PARTHENAY cedex

**Antenne de Thouars**

4 boulevard Alfred de Vigny  
79100 THOUARS

**Objet : Observations de la CA79 sur les documents transmis par les membres de la CES – réserves SNMP**

Monsieur le Directeur,

Suite à la Commission d'Évaluation et de Surveillance des réserves de la Sèvre Niortaise du 2/06/2020 selon une modalité dématérialisée compte tenu de la situation sanitaire, vous nous avez fait part des documents de remarques que vous avez reçus.

En tant que porteur du Contrat de Territoire dans le cadre de ce projet de réserves, et dans un souci d'expression qui n'a pas été facilité compte tenu de ce qui précède, nous souhaitons apporter un certain nombre de précisions et de réponses sur ces documents afin qu'elles soient transmises à l'ensemble des membres de la commission.

Veillez trouver ci-joint une note technique reprenant les différentes observations qui nous ont amené à formuler un certain nombre de réponses ou remarques qui nous paraissent indispensables.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Tél. : 05 49 77 15 15  
Fax : 05 49 75 69 89

Le président de la Chambre  
d'agriculture des Deux-Sèvres,  
Jean-Marc RENAUDEAU



Entreprise certifiée  
pour ses activités de  
conseil et de formation



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siret 187900030 00029

APE 9411Z

accueil@deux-sevres.chambagri.fr

[www.deux-sevres.chambagri.fr](http://www.deux-sevres.chambagri.fr)



## Note technique

En réponse aux avis de la CES du 2 juin 2020

### Avis CAN

Aspect qualitatif / Secteur Courance :

*Actions en faveur de la biodiversité*

Lors de sa réunion du 31 janvier 2020, le Comité scientifique et technique a proposé que les actions retenues par les exploitants agricoles soient validées par le Cotech du programme ReSources. Cette proposition n'a pas, sauf erreur, été reprise dans les documents transmis. Qu'en est-il ?

- CA 79 : Si l'engagement individuel « Mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du programme Re-Sources » est retenu par l'exploitant agricole, une validation par le Comité technique du programme concerné sera demandée via le relais de la Chambre d'agriculture membre de ce comité. Toute autre action en lien avec la qualité d'eau ou les programmes portés par la CAN fera l'objet d'une communication auprès du porteur du programme Re-Sources.

Par ailleurs, la **prise en charge financière** des analyses, couteuses, de produits phytopharmaceutiques et sous-produits de décomposition qui seront réalisées spécifiquement pour le suivi du projet est-elle rattachée à l'action 24 (« Observatoire des pratiques et actions en faveur de la biodiversité ») ?

- CA 79 : Le suivi de la qualité d'eau dans le cadre de l'observatoire est prévu à partir de données existantes, via une centralisation des données par l'ARS. Une réunion était prévue avec tous les syndicats d'eau afin de présenter cette étape mais compte tenu de la situation sanitaire elle a dû être reportée. Il n'est pas prévu d'analyses supplémentaires.

*Carte des enjeux – secteur Mauzé sur le Mignon*

L'enjeu santé publique lié au captage d'eau potable de Chercoute n'a pas été repris - (avis hydrogéologique rendu en mars 2020 permettant d'inclure les périmètres de protection).

- CA 79 : Une modification sera faite pour les cartes d'enjeu santé publique sur le secteur de Mauzé sur le Mignon.

L'approche menée avec Coclik'Eau et avec AgroParistech a montré qu'il était possible de baisser les doses moyennes de fertilisants parfois trop élevées (jusqu' 180kg/ha en céréales), en même temps que les herbicides, tout en préservant les marges semi-nettes des exploitations.

- CA 79 : Comme évoqué en CST, l'affirmation qu'une dose azotée sur céréale de 180 UN est élevée n'est pas viable sans une analyse approfondie du système d'exploitation et de l'effet année. Cependant, via le diagnostic et la prise d'engagements des agriculteurs, une analyse des leviers mobilisables pour réduire les intrants sera réalisée par les structures volontaires tout en préservant la rentabilité des exploitations.

Les objectifs des itinéraires proposés permettaient de réduire l'IFT et la dose d'azote de l'ordre de 30 % : appliqué aux diagnostics, cela donnerait un IFT total cible de l'ordre de 3 en moyenne, soit 25-30% de réduction par rapport à ce qui est constaté suite aux premiers diagnostics.

- CA 79 : La définition d'un objectif de réduction des IFT a fait l'objet de débat au sein des instances du protocole. La proposition qui sera retenue devra, tout en étant ambitieuse et en allant au bout des réflexions agronomiques, ne pas être irréaliste car relevant de politique publique ou restructuration des filières, leviers sur lesquels nous n'avons pas la main.

Notamment, **les exploitations ayant déjà été diagnostiquées dans le cadre de Re-Source** doivent être identifiées pour bénéficier des informations déjà acquises et **estimer si possible l'évolution des pratiques en faveur de la qualité de l'eau entre les deux diagnostics**. Il était prévu à ce titre la **validation en Cotech Re-source des actions retenues par les exploitants agricoles** dans le cadre du protocole. Est-ce toujours d'actualité ?

- CA 79 : Si l'engagement individuel « Mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du programme Re-Sources » est retenu par l'exploitant agricole, une validation par le Cotech du programme concerné sera demandée via le relais de la Chambre d'agriculture membre de ce comité. Toute autre action en lien avec la qualité d'eau ou les programmes portés par la CAN fera l'objet d'une communication auprès du porteur du programme Re-Sources.

### Avis CDMP

- les IFT (bas de p.4/6 du PV) :  
« Les avis formulés lors du dernier CST, concernant les engagements relatifs aux IFT, sont maintenus et nécessiteront que la commission d'évaluation et de surveillance tranche à ce sujet, faute de consensus (notamment concernant l'ambition à identifier pour les exploitations qui sont au-dessus des références). »
- les MAEC-irrig (bas de p5/6 du PV) :  
« Il reviendra par contre à la commission d'évaluation et de surveillance de trancher sur la question de la prise en compte des MAEC IRRIG pour déterminer les classes des exploitations (ABCD), aucun consensus ne se dégageant sur ce point. »

Quelle suite ?

- CA 79 : La Chambre d'agriculture a proposé lors du CST des objectifs de diminution des IFT en fonction de la situation de l'exploitation par rapport à l'IFT de référence. Cette proposition se veut à la fois ambitieuse et réaliste pour qu'elle soit efficace. Ce sera bien à la CES de valider ce point et le document des engagements individuels. Il en sera de même pour l'autre point sur les MAEC.
- Il est temps que celui-ci se penche sur l'élaboration de « *l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité* », son cahier des charges concret, y compris sa version accessible au public. Cet observatoire doit être porté par l'EPMP. Par expérience, ces phases de construction sont longues, et la période de mise en service et de rodage est régulièrement sous-estimée. Or cet outil doit être rapidement opérationnel, faute de quoi ni le CST ni la CES ne pourront prendre des avis et décisions pertinentes.  
Pour mémoire et en plus, la transparence vis à vis du public est un des éléments majeurs de l'acceptabilité du 'protocole'.
- CA 79 : L'observatoire des pratiques est en cours de construction par l'EPMP et la Chambre d'agriculture. Une première présentation de la structure est prévue lors du prochain CST qui aura lieu à l'automne.

## **Avis DSNE**

**IFT dans le cadre du protocole:** attente de la constitution du groupe de travail pour « préparation décision de la CES »  
- Quand, qui ? Suggestion de méthode.

- CA 79 : La Chambre d'agriculture a proposé lors du CST des objectifs de diminution des IFT en fonction de la situation de l'exploitation par rapport à l'IFT de référence. Cette proposition se veut à la fois ambitieuse et réaliste pour qu'elle soit efficace. Ce sera bien à la CES de valider ce point et le document des engagements individuels après échanges techniques entre les signataires.

## **Point sur travail communes avec CAUE : avancement ?**

- CA 79 : Pour toute réunion de terrain relative au Schéma Directeur (prochaines réunions dès septembre pour les communes qui comportent des parcelles des irrigants de la première phase de travaux et qui ont fait la demande d'appui auprès du CAUE), le CAUE est invité. Cela lui permet en outre de prendre en compte les travaux du schéma directeur avec ses propres recommandations. Les cartes d'orientation tiennent également compte de remarques formulées par le CAUE.

## **Avis FDPPMA**

Sur les cartes, merci d'intégrer les remarques envoyées par la Fédération de Pêche le 20/05/2020 concernant la liste des espèces de poissons remarquables du bassin par masse d'eau. Sur les cartes présentées doivent apparaître :

- Mauzé/M : Truite fario sur l'amont et anguille, brochet et migrateurs sur le canal.
- St-Sauvant : aucun cours d'eau sur la commune mais proximité des réservoirs biologiques du Pamproux, du Bougon et de la Sèvre Niortaise.
- Ste-Soline : Noter salmonicole et cyprinicole et remplacer « carpes » par truite, brochet, chabot et bouvière.

- CA 79 : C'est bien noté.
- Sur les PV des CST : La Fédération souhaite avant toute validation en CES que la question des IFT soit traitée par un groupe de travail spécialisé. Il est également impératif de fixer un seuil important identifié dans le protocole qui est le « tendre vers l'IFT de référence du réseau DEPHY » avant de fixer des objectifs de réduction.
- CA 79 : La Chambre d'agriculture a proposé lors du CST des objectifs de diminution des IFT en fonction de la situation de l'exploitation par rapport à l'IFT de référence. Cette proposition se veut à la fois ambitieuse et réaliste pour qu'elle soit efficace. Ce sera bien à la CES de valider ce point et le document des engagements individuels après échanges techniques entre les signataires.

## Avis SERTAD

Le projet d'avenant du CTGQ SNMi met en évidence le rôle stratégique du Schéma directeur pour guider les irrigants vers des propositions d'engagements. Aussi, il importe que l'enjeu "eau potable" y soit clairement représenté lorsqu'il est présent, comme dans le cas des réserves de St Sauvant et Ste Soline. Sur les cartes, cet enjeu est très peu visible (cf. remarques liées aux cartes), est-il possible de le rendre plus apparent ?

- CA 79 : les cartes seront retravaillées pour rendre l'enjeu plus visible, notamment pour les gouffres.

Par ailleurs, est-il possible d'avoir des précisions sur le lien entre ce schéma directeur et la prise d'engagement des agriculteurs irrigants ? Nos interrogations sont les suivantes :

- Un système de coefficients est-il prévu pour mieux valoriser certains engagements, plus importants, réalisés par les agriculteurs irrigants (la diversification des cultures dans l'assolement est par exemple un engagement plus important que la mise en place de couverts d'interculture durant 3 mois) ?
  - CA 79 : Effectivement, suite à plusieurs remarques, notamment de votre part, nous avons inclus un système de « coefficient » pour valoriser certains engagements et harmoniser le poids des engagements entre irrigants. Certains engagements individuels (MAE, Prairie permanente, diversification, CIPAN, etc.) ont été précisés en terme de seuil minimal, d'autres ont été précisés en terme d'objectif à atteindre au prorata des surfaces irrigables pour inclure une proportionnalité. Ce document qui devra être validé par la CES fera l'objet d'un envoi préalable.
- Comment seront gérés les engagements liés à des pratiques annuelles (exemple : la mise en place de couverts) par rapport à ceux liés à des pratiques pérennes (exemple : agroforesterie) ? Les actions annuelles devront-elles être réalisées systématiquement ?
  - CA 79 : En face de chaque engagement est fixé un délai d'atteinte. L'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité est l'outil, chargé de suivre l'ensemble de ces engagements dans le temps (annuellement pour la plupart des engagements, certains à l'issue de 3 ou 5 ans).
- Comment sera assurée l'articulation entre le diagnostic, la prise d'engagement, et la démarche Re-Sources pour les irrigants présents sur des bassins ? Les prises d'engagement devront-elles être validées par un comité technique (comité technique dont l'animateur Re-Sources serait membre), en parallèle de la validation en CES ? Si ce n'est pas possible, à quel stade et comment se fera l'articulation avec les animateurs Re-Sources concernés ?
  - CA 79 : A la suite du diagnostic et de l'analyse réalisée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, l'agriculteur devra, lors de la restitution, choisir ces engagements. Pour ce faire et en fonctions de la localisation et des types d'exploitations, une concertation préalable avec l'ensemble des structures susceptibles d'accompagner l'irrigants dans ses actions sera faite par l'intermédiaire du conseiller en charge du diagnostic (technicien coopérative, animateur Re-Sources, technicien FDChasse, animateur CTMA...) . L'objectif est de pouvoir accompagner les exploitants vers des actions pour la biodiversité et changements de pratiques qui soient les plus efficaces possibles.

- Comme c'est indiqué au point 4 de présentation du Schéma directeur, l'échelle d'exécution de ce Schéma directeur correspondra au territoire du CTGQ SNMI. Actuellement, les inventaires des enjeux environnementaux ont été réalisés autour des communes portant des réserves. Quel est le calendrier concernant la poursuite de la réalisation de ce Schéma directeur sur le reste du territoire ?
- CA 79 : A cause du confinement et des mesures sanitaires, nous n'avons pas poursuivi ces rencontres de terrain au printemps 2020. Dès le mois de septembre, nous effectuerons la rencontre de terrain sur les secteurs de Priaires et Epannes (site de réserves). Puis, dans la foulée, cette automne, nous nous concentrerons via la méthodologie adoptée pour la réalisation du schéma directeur (réunions techniques, cartes d'enjeux, réunion terrain, cartes d'orientation) sur les autres communes où sont présentes les parcelles d'irrigants raccordés ou non aux réserves de la première phase de travaux.

## Projet CES Avenant CTGQ\_fiches actions\_20200515

**Remarque globale sur les fiches action** : en plus de tous les objectifs de moyens énumérés par exemple dans les fiches 5, 10, 11, 14, 15 (journées techniques organisées, analyses, suivi individuel...), il nous semble opportun de proposer des objectifs de résultats. Par exemple, pour les irrigants qui se font accompagner sur la diversification des cultures (fiche 10), un objectif de 5 cultures dans l'assolement représentant chacune au minimum 5 % de la SAU ; ou encore, à l'issu d'un suivi sur une réduction substantielle de l'utilisation des PPP (fiche 5), un objectif à atteindre en terme de réduction d'IFT (par exemple, le plan national Ecophyto 2+ vise la réduction des IFT de 50 % en 2025 par rapport à 2015). Ce chiffrage d'objectifs semble prévu dans le cadre des diagnostics (projet d'avenant, article 2-1 : "[les] diagnostics individuels d'exploitation (...) permettent de préciser les objectifs chiffrés en termes de surfaces"), sera-t-il possible de porter à connaissance de l'animateur Re-Sources les engagements chiffrés pris localement ?

- CA 79 : Les objectifs pour chaque action sont définis dans le tableau des engagements individuels. Les fiches actions, documents de travail entre l'Agence de l'eau et les porteurs de projets pour le suivi du CTGQ, sont des outils qui permettent de définir des objectifs globaux en nombre d'exploitations ciblées et non de préciser les engagement individuels qui font l'objet d'un document à part (et qui sera validé en CES).

N° et nom de la fiche action	Réflexions
1 – Diagnostic d'exploitation et 29 – Accompagnement individuel	Quelles sont les modalités de fonctionnement prévues pour l'articulation avec les animateurs Re-Sources (présence lors de la restitution du diagnostic, mise en contact ? quelle articulation pour la prise d'engagement, puis éventuellement la réalisation de l'accompagnement individuel ? Des points d'étapes seront-ils faits par secteur en lien avec l'animateur Re-Sources pour communiquer les résultats de ces suivis ?). Dans la fiche 29, les programmes Re-Sources peuvent être cités parmi les partenaires engagés puisque les animateurs travailleront conjointement avec la CA79 à l'accompagnement d'une vingtaine d'irrigants vers la mise en place d'intercultures au-delà du réglementaire et assureront les analyses (cf. fiche 15).

- CA 79 : L'articulation devra être faite avant les prises d'engagements pour les agriculteurs se situant dans les bassins Re-Sources ou des actions en lien avec les syndicats d'eau, ou communauté de communes, porteurs de programmes Re-Sources peuvent être mises en place. Si l'agriculteur prend un engagement de cet ordre, et suite à la validation par votre comité technique, les signataires du CTGQ dont vous faites partie peuvent accompagner les agriculteurs à la réalisation de l'action.

5 – Réduction PPP	Sera-t-il possible de connaître pour chaque groupe d'irrigants concernés par une réserve les objectifs chiffrés d'évolution de l'IFT ? De même, pour chaque groupe d'irrigants concernés par une réserve, sera-t-il possible de connaître via l'observatoire de pratiques agricoles les résultats enregistrés en termes de réduction d'IFT ?
-------------------	--

- CA 79 : Les données d'objectifs d'évolution de l'IFT pourront être visualisées via l'observatoire au fur et à mesure de la prise d'engagement liée à la réalisation des diagnostics. Toutefois, toutes les données accessibles seront obligatoirement synthétisées. Une extraction spécifique pourra être étudiée.

10 – Allongement des rotations	Il nous paraît pertinent d'associer un coefficient plus élevé à cet engagement afin de le favoriser sur les zones à enjeu qualité d'eau, par rapport aux autres engagements possibles.
--------------------------------	--

- CA 79 : Il n'y aura pas de coefficient appliqué à cet engagement mais l'allongement des rotations devra être effectuée sur l'ensemble de la surface irrigable ce qui proratisé l'effort à réaliser.

11 – Autonomie fourragère	Fiche action très intéressante, qui peut permettre des engagements individuels très pertinents dans le cadre du protocole d'accord. Son dimensionnement est fortement inférieur à celui d'autres engagements (2 accompagnements prévus pour "autonomie fourragère" VS 45 accompagnements prévus pour la certification HVE, par exemple). Est-il possible d'augmenter le nombre d'accompagnements prévus sur cette thématique ? L'articulation avec l'animation Re-Sources pourrait-elle être faite dès le choix des exploitations suivies ?
---------------------------	---

CA 79 : Le nombre d'accompagnement est indiqué à titre indicatif et d'objectif. Si toutefois, ce nombre est supérieur dans la réalité, le nombre d'accompagnement pourra être augmenté.

14 – Agriculture de conservation des sols	Le suivi d'expérimentation et les journées organisées sur cette thématique pourront être faites dans le cadre des rendez-vous des couverts végétaux en Deux-Sèvres.
---	---

- CA 79 : c'est noté.

15 – Partenariat avec les syndicats d'eau, focus sur les intercultures	Les analyses liées au suivi pourront effectivement être réalisées dans le cadre des financements Re-Sources sous réserve que les montants nécessaires soient disponibles et provisionnés sur les fiches action du contrat territorial Re-Sources.
--	---

- CA 79 : c'est noté.

26 – Schéma directeur	Est-il possible de citer la démarche Re-Sources dans la fiche action, au même titre que le CTMA et les structures qui travaillent sur la préservation de la biodiversité et qui sont associées à l'élaboration du Schéma directeur ?
-----------------------	--

- CA 79 : c'est noté.



## Projet CES Avenant\_CTGQ SNMi\_20200525

Dans cet avenant, dans l'annexe A, paragraphe 2, un tableau présente de nombreuses actions possibles (maintien de prairies naturelles, réduction PPP), en lien avec l'enjeu qualité de l'eau sans que celui-ci soit cité. Nous souhaiterions que cela soit indiqué, par exemple, avec une colonne "milieux aquatiques et qualité de l'eau".

Dans le tableau "indicateurs de suivi et objectifs" du CTGQ SNMi (page 7), nous reprenons la remarque globale sur les fiches actions : des objectifs chiffrés de résultats sont indiqués en lien avec certaines actions, et à ce sujet, nous pensons qu'il conviendrait de le faire pour toutes (exemples : objectif chiffré en terme de réduction de PPP chez les 40 irrigants accompagnés, résultats en termes d'assolement pour les agriculteurs irrigants accompagnés dans la diversification de leurs cultures, évolution de l'assolement pour les éleveurs irrigants accompagnés sur la thématique autonomie fourragère...)

- CA 79 : Les objectifs pour chaque action seront définis dans le tableau des engagements individuels (qui sera validé en CES).

## Projet AP CES\_prescriptions\_complementaires – concernant l'observatoire des pratiques agricoles

Cet observatoire est très intéressant. Parmi les indicateurs suivis, il nous paraît pertinent d'y inclure un suivi du taux de couverture des sols car ce paramètre répond à plusieurs enjeux (dont, parmi ceux qui sont visés par le CTGQ SNMi, la biodiversité terrestre et la qualité de l'eau) et il est ciblé par plusieurs fiches actions du CTGQ. Dans l'article 24, paragraphe 3 de ce document (page 28), le rôle de la CES est présenté, il consiste par exemple à « faire un point sur l'évolution de la localisation, de la qualité et de la quantité des couverts utilisables par l'avifaune de plaine » et il nous paraît pertinent que l'évolution de l'ensemble des couverts d'interculture soit un point abordé par le CES (peut-être en détaillant moins les couverts d'interculture qui ne répondent pas à un enjeu avifaune de plaine, pour en simplifier le suivi).

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser ce qui est attendu de la part des syndicats d'eau en terme de surveillance de la qualité de l'eau. S'agit-il seulement de transmettre les résultats des analyses réalisées dans le cadre de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire au niveau du captage ou des analyses spécifiques seront-elles demandées ? Dans ce dernier cas, la prise en charge financière de ces analyses devra être discutée (notamment pour les analyses phytosanitaires dont le coût est élevé).

- CA 79 : Le suivi des engagements sur les intercultures longues sera visible dans l'observatoire pour ceux qui choisissent cet action. Cependant, nous n'avons pas prévu, (du fait de la difficulté et du temps que cela nécessiterai car hors RPG) de suivre des données précises sur les intercultures.

Le suivi de la qualité d'eau dans le cadre de l'observatoire est prévu à partir de données existantes, via une centralisation des données par l'ARS. Une réunion était prévue avec les tous les syndicats d'eau afin de présenter cette étape mais compte tenu de la situation sanitaire elle a dû être reportée.

